

## Laramée, Isabelle (DR-08)

---

**De:** Bonin, Nathalie (DR-08)  
**Envoyé:** 13 février 2019 16:20  
**À:** 'Lyne Gironne'  
**Cc:** Martel, Pascal (DR-08)  
**Objet:** RE: Projet Onimiki

Bonjour Lyne,

Le dossier implique plusieurs joueurs dont le secteur Énergie du MERN, 48

Nous allons nous concerter avec eux et le secteur Énergie que nous avons déjà approché à ce sujet et clarifier le processus. Il faut savoir que c'est un dossier un peu particulier, plutôt complexe et on veut s'assurer de faire les choses correctement. Nous prévoyons avoir cette discussion d'ici ta rencontre. Je vais donc te revenir avec les précisions souhaitées.

Mes salutations,

**Nathalie Bonin**  
**Directrice régionale**  
**Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue**  
**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**  
70, Avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388, poste 445  
[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)  
[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)









---

**De :** Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca <Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 24 février 2019 13:59  
**À :** lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca  
**Cc :** Pascal.Martel@mern.gouv.qc.ca  
**Objet :** RE: Projet Onimiki

Merci beaucoup Lyne pour ces informations additionnelles, ce sera très aidant pour la suite.

Je te fais un suivi de nos échanges et on pourra se planifier une rencontre au besoin.

Bonne journée,

**Nathalie Bonin**  
Directrice régionale  
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
70, Avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388, poste 445  
[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)  
[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

**POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030**  
ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?  
▶ [politiqueenergetique.gouv.qc.ca](http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca)





## Laramée, Isabelle (DR-08)

---

**De:** Martel, Pascal (DR-08)  
**Envoyé:** 5 avril 2019 14:46  
**À:** lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca  
**Cc:** Bonin, Nathalie (DR-08)  
**Objet:** Sondage: rencontre - Onimiki



Bonjour Mme Gironne,

Voici le lien du sondage pour la tenue de la rencontre concernant Onimiki : <https://doodle.com/poll/2pexez8ebdwyaxwd>

Une fois la date choisie, je vais vous envoyer la confirmation et l'ordre du jour.

En vous remerciant à l'avance.

Bonne fin de journée et bonne fin de semaine.

### **Pascal Martel**

**Adjoint à la directrice et conseiller au développement et aux affaires régionales**  
**Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue**  
**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

70, avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388, poste 431

[pascal.martel@mern.gouv.qc.ca](mailto:pascal.martel@mern.gouv.qc.ca)

[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

**POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**

**2030**

ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?

► [politiqueenergetique.gouv.qc.ca](http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca)



---

**De :** Bonin, Nathalie (DR-08) <Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 31 mai 2019 11:26  
**À :** Lyne Gironne <lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca>  
**Cc :** Martel, Pascal (DR-08) <Pascal.Martel@mern.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Projet Onimiki

Bonjour Lyne,

Je te remercie pour les documents. Je les ai transféré à nos collègues et j'ai également fait suivre tes interrogations. Dès que nous obtenons les précisions souhaitées, nous te les transmettrons. Si tu as des questions additionnelles, tu peux les transmettre directement à Pascal et me mettre en c.c. 53-54

Entre temps, je te réitère notre soutien dans ce projet et te souhaite une excellente journée,

**Nathalie Bonin**  
Directrice régionale  
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
70, Avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388, poste 445  
[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)  
[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

**POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030**  
ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?  
▶ [politiqueenergetique.gouv.qc.ca](http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca)



# Location de la force hydraulique et l'octroi d'autres droits du domaine de l'État requis pour les petites centrales hydroélectriques (PCH) de 50 MW et moins

## Plan de la présentation

- La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015
- Le Guide de référence à l'intention des communautés locales et autochtones
- Le rôle de la direction générale de l'électricité et des directions régionales concernées par un projet de PCH
- La Politique énergétique à l'horizon 2030
- La Loi sur l'exportation de l'électricité

# La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015



- Laisser aux milieux intéressés, la possibilité de développer des projets de PCH dans la mesure où ils :
  - sont appuyés par le milieu
  - génèrent des bénéfices pour leur région
  - sont sous le contrôle de la communauté

# Guide de référence à l'intention des communautés locales et autochtones

- Étape 1 : Dépôt de la demande d'avis de pré faisabilité par le promoteur
- Étape 2 : Étude de la demande
- Étapes 3, 4 et 5 : Préparation et dépôt d'un avis de projet et des autres documents exigés par le MERN
- Étape 6 : Programme d'achat d'électricité à Hydro-Québec Distribution

## Guide de référence à l'intention des communautés locales et autochtones (suite)

- Étape 7 : Procédure d'autorisation environnementale – étude d'impact et audiences publiques pour l'obtention des autorisations environnementales
- Étapes 8 et 9 : Autorisation du MELCC et décrets gouvernementaux (environnement, force hydraulique, plans et devis)
- Étape 10 : Location de la force hydraulique et l'octroi d'autres droits du domaine de l'État (émission du contrat)



Construction et mise en service

## Rôle de la Direction générale de l'électricité (DGÉ)

- Coordonner le dossier des PCH
- Travailler en collaboration avec les directions régionales et les ministères et organismes du gouvernement associés à l'étude du projet
- Accompagner le promoteur dans sa demande d'octroi pour un projet de PCH lié à un programme d'achat d'électricité d'HQ, à un projet d'autoproduction ou à un projet d'exportation d'électricité
- Initier, de concert avec la Direction des affaires autochtones et les directions régionales, les consultations autochtones



## Rôle des directions régionales

- Collaborer à la production de l'avis de pré faisabilité par la production d'une analyse territoriale préliminaire
- Accompagner le promoteur
- Encourager le promoteur pour la mise en place d'un comité de suivi.
- Conseiller le promoteur dans les phases de création du comité de suivi et par la suite les répondants du comité de suivi pour des aspects plus techniques comme le fonctionnement, les rôles et responsabilités des membres, etc.
- Appuyer la DGÉ lors de l'analyse des droits fonciers dans le cadre de l'élaboration du projet de contrat
- Accompagner la DGÉ lors des consultations autochtones et des négociations avec le promoteur

## Politique énergétique à l'horizon 2030

- Augmenter la production d'électricité renouvelable par la mise en service de six projets de PCH
- Aucun nouvel approvisionnement en électricité ne sera autorisé tant que la marge de manœuvre ne reviendra pas à un niveau de 2,5 % des besoins annuels du Québec
- Dans l'éventualité où le choix de ces approvisionnements porterait notamment sur les projets de PCH, tous ces projets devront répondre aux critères d'admissibilité et aux conditions de location que le gouvernement fixera
- Continuer d'appuyer les autoproducteurs d'électricité par l'allocation de la force hydraulique du domaine de l'État lorsque ceux-ci contribuent au développement économique du Québec

## Loi sur l'exportation de l'électricité

- Article 1. Tout bail, vente ou concession de forces hydrauliques qui appartiennent au Québec ou dans lesquelles il a des droits de propriété ou autres doit contenir une clause prohibant l'exportation d'électricité hors du Québec.
- Article 2. Tout contrat, permis ou concession autorisant l'installation ou le passage de lignes de transmission ou l'implantation d'un parc éolien sur le domaine de l'État doit également contenir une clause prohibant l'exportation d'électricité hors du Québec.
- Article 6. Malgré les articles 1 et 2, le gouvernement peut, aux conditions et dans les cas qu'il détermine, autoriser tout contrat d'exportation d'électricité hors du Québec.

---

**De :** Bonin, Nathalie (DR-08) <Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 2 septembre 2019 11:14  
**À :** Lyne Gironne <lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca>  
**Cc :** Beaudry, Mathieu (DR-08) <Mathieu.Beaudry@mern.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Projet Onimiki

Bonjour Lyne,

J'ai transmis ta demande à mes collègues de la Direction générale. Si nous avons un tel gabarit ou un modèle qui pourrait t'être utile, je te le transmettrai sans délai. Je devrais avoir des nouvelles cette semaine ou en début de semaine prochaine.

Sur ce, je te souhaite une excellente journée. Au plaisir,

**Nathalie Bonin**  
Directrice régionale  
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
70, Avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388, poste 445  
[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)  
[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

**POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030**  
ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?  
▶ [politiqueenergetique.gouv.qc.ca](http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca)



---

**De :** Bonin, Nathalie (DR-08) <Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 25 septembre 2019 10:29  
**À :** Simon Fraser <Simon.Fraser@economie.gouv.qc.ca>; Lyne Gironne <lyne.gironne@mrctemiscamingue.qc.ca>  
**Objet :** TR: Projet de centrale Onimiki

Bonjour à vous deux,

Voici des précisions que j'ai obtenues de la part du secteur Énergie traitant entre autres, des droits hydriques.

Plan d'affaires : Lyne, je te reviens avec une liste de rubriques pouvant constituer un plan d'affaires. Nous n'avons pas de gabarit en tant que tel mais du moins, une liste des sujets à développer.

En espérant que ces précisions vous soient utiles dans votre projet.

Mes salutations,

**Nathalie Bonin**  
**Directrice régionale**  
**Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue**  
**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**  
70, Avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388, poste 445  
[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)  
[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

**POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030**  
ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?  
▶ [politique.energetique.gouv.qc.ca](http://politique.energetique.gouv.qc.ca)

---

**De :** Normand, Sylvie (DDER)  
**Envoyé :** 24 septembre 2019 13:20

À : Bonin, Nathalie (DR-08) <[Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:Nathalie.Bonin@mern.gouv.qc.ca)>

Cc : Duval, Maxime (DGPR) <[Maxime.Duval@mern.gouv.qc.ca](mailto:Maxime.Duval@mern.gouv.qc.ca)>; Lafleur, Julie (DDER) <[Julie.Lafleur@mern.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Lafleur@mern.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Projet de centrale Onimiki

Bonjour Nathalie,

Voici les réponses à tes questions. En espérant que ces informations te seront utiles.

N'hésite pas à me contacter si tu as besoins d'informations additionnelles.

Je te souhaite une bonne fin de journée

**1. Quelles étaient les conditions pour que la MRC puisse obtenir les droits hydriques pour aller de l'avant avec le projet?**

La MRC doit d'abord trouver un client pour l'électricité produite. Au Québec, l'électricité produite doit soit être utilisée par le promoteur (autoproduction) ou être vendue à Hydro-Québec. Lors de notre visio-conférence avec la MRC en mai dernier, nous avons rappelé à celle-ci qu'aucun nouvel approvisionnement en électricité (contrat d'achat d'électricité par HQ) ne sera autorisé tant que la marge de manœuvre ne reviendra pas à un niveau inférieur à 2,5 % des besoins annuels du Québec. Dans l'éventualité où le choix de ces approvisionnements porterait notamment sur les projets de petites centrales hydroélectriques (PCH), tous ces projets devront répondre aux critères d'admissibilité et aux conditions de location que le gouvernement fixera.

48

**2. Également, avez-vous un gabarit de plan d'affaires qui traite des informations exigibles dans un projet de nature énergétique? Du moins, quelles précisions doit ajouter la MRC à un plan d'affaires standard?**

La DGE ne détient pas de gabarit de plan d'affaires comme tel. Selon la procédure actuelle, un promoteur qui reçoit un avis de pré faisabilité favorable pour son projet de centrale et qui souhaite toujours mettre en valeur le site convoité doit faire parvenir un avis de projet au MELCC et joindre une copie au MERN.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

48

La MRC peut se référer au guide de référence pour connaître les principales étapes du processus de location de la force hydraulique du domaine de l'État. 48

**Sylvie Normand**

**Spécialiste en gestion des forces hydrauliques du domaine de l'État**

**Direction du développement des énergies renouvelables**

**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-404

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6386, poste 8026

[sylvie.normand@mern.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.normand@mern.gouv.qc.ca)

[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)

---

**De :** Bonin, Nathalie (DR-08)

**Envoyé :** 22 septembre 2019 18:59

**À :** Normand, Sylvie (DDER) <[Sylvie.Normand@mern.gouv.qc.ca](mailto:Sylvie.Normand@mern.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Projet de centrale Onimiki

**Importance :** Haute

Énergie et Ressources  
naturelles



Bonjour Sylvie,

J'espère que tu vas bien? J'ai une petite question pour toi concernant le projet de centrale Onimiki, de la MRC du Témiscamingue qui vous avait été présenté en vidéoconférence au début de l'été (il me semble).

48 Il y a toutefois un  
élément dont je ne me souviens plus, concernant les droits hydriques? Peux-tu me dire quelles étaient les conditions pour que la MRC puisse obtenir les droits hydriques pour aller de l'avant avec le projet?

Également, avez-vous un gabarit de plan d'affaires qui traite des informations exigibles dans un projet de nature énergétique? Du moins, quelles précisions doit ajouter la MRC à un plan d'affaires standard?

Je te remercie à l'avance pour ton suivi et au plaisir,

**Nathalie Bonin**

**Directrice régionale**

**Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

70, Avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388, poste 445

[nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.bonin@mern.gouv.qc.ca)

[mern.gouv.qc.ca](http://mern.gouv.qc.ca)



# POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À L'ACTION?

► [politiqueenergetique.gouv.qc.ca](http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca)